



الهيئة المغربية لسوق الرساميل  
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Rabat, le 15 septembre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Visa de l'AMMC sur le prospectus relatif à l'émission par CFG BANK d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanismes d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 15 septembre 2022, sous la référence VI/EM/026/2022, un prospectus relatif à l'émission par CFG BANK d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanismes d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons.

Le prospectus visé par l'AMMC est constitué de :

- Le document de référence de CFG Bank relatif à l'exercice 2021, enregistré par l'AMMC le 08 septembre 2022 sous la référence EN/EM/020/2022;
- La note d'opération.

Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

	Tranche A (Révisable chaque 5 ans - cotée)	Tranche B (Révisable chaque 5 ans - non cotée)	Tranche C (Révisable annuellement - cotée)	Tranche D (Révisable annuellement - non cotée)
<b>Plafond de tranche</b>	40 000 000 MAD	40 000 000 MAD	40 000 000 MAD	40 000 000 MAD
<b>Taux d'intérêt facial</b>	<u>Révisable chaque 5 ans</u> Pour les 5 premières années, le taux sera déterminé en référence au taux 5 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib en date du 20 septembre 2022, augmenté d'une prime risque.		<u>Révisable annuellement</u> Pour la première année, le taux sera déterminé en référence au taux plein 52 semaines déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor, telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib en date du 20 septembre 2022, augmenté d'une prime de risque.	
<b>Prime de risque</b>	Entre 260 et 270 pbs		Entre 250 et 260 pbs	
<b>Garantie de remboursement</b>	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière			
<b>Maturité</b>	Perpétuelle (avec possibilité de remboursement anticipé, au-delà de la 5ème année de la date de jouissance, qui ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'Emetteur et après accord de Bank Al-Maghrib avec un préavis minimum de cinq ans)			
<b>Méthode d'allocation</b>	Adjudication à la française avec priorité aux tranches A et B (révisables chaque 5 ans), puis aux tranches C et D (révisables annuellement)			
<b>Négociabilité des titres</b>	Bourse de Casablanca	De gré à gré (hors bourse)	Bourse de Casablanca	De gré à gré (hors bourse)

La période de souscription s'étale du 26 septembre au 03 octobre 2022 inclus.

Le montant total de l'opération sur les quatre tranches ne devra pas excéder la somme de MAD 40 000 000.

Un extrait du prospectus est disponible sur le site internet de l'émetteur :

<https://www.cfgbank.com/particuliers/cfg-bank-etmoi/communication-financiere/> .

Aussi, les résumés du prospectus en langues arabe et anglaise seront publiés incessamment sur le site internet de l'émetteur (<https://www.cfgbank.com/particuliers/cfg-bank-etmoi/communication-financiere/>) et sur le site internet de l'AMMC ([www.ammc.ma](http://www.ammc.ma)).

